

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

**Herausgeber:** Société Forestière Suisse

**Band:** 28 (1877)

**Vorwort:** À nos lecteurs

**Autor:** [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## A nos lecteurs.

Le journal forestier, organe de la Société des forestiers Suisses, continuera à paraître en 1877 comme pendant les 2 années passées, en langue française et en langue allemande par livraison trimestrielle. Son but, étant de mettre à la portée de chacun les connaissances forestières, sera atteint avec d'autant plus de facilité que le nombre des coopérateurs et des lecteurs du journal augmentera. A cet effet la rédaction prie tous ceux qui s'occupent de forêts ou s'y intéressent, de bien vouloir lui venir en aide en lui faisant parvenir soit des travaux instructifs, soit des correspondances et en cherchant à enrôler comme lecteurs tous ceux qui regardent de leur devoir de relever l'économie forestière, en un mot tous les amis des forêts.

En ouvrant de nouveaux horizons à l'activité des forestiers suisses, la nouvelle loi forestière fédérale leur a imposé une tâche qui bien qu'héritée de difficultés, ne laissera pas que de produire des fruits d'une réelle utilité. Mais ces fruits n'arriveront à toute leur maturité que par la coopération énergique des autorités et des propriétaires de forêts. A eux donc de travailler de concert au but que nous cherchons à saisir et à notre feuille le devoir de rassembler et de publier les travaux de correspondants que nous désirons voir devenir toujours plus nombreux. En terminant, nous exprimons le ferme espoir que la prière que nous nous sommes permis d'insérer ici ne sera pas inutile.

La Rédaction.